

# POSTULAT

**Auteur** Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Stéphane Witschard (suppl.), PDCC  
**Objet** Transport de véhicules accidentés  
**Date** 10.12.2019  
**Numéro** 4.0401

---

Nous devons malheureusement constater que de plus en plus souvent, dans notre canton, les services de dépannage, de sécurité, sous toutes les formes, ne prennent plus garde à la discrétion lors de transports de véhicules accidentés, du lieu de l'événement au local de stockage, que ce soit un garage ou autre.

A plusieurs reprises il a été constaté que ces agents «promenaient leurs trophées» à travers les localités, en exposant ces machines à la vue de tous. On a en vu qui se sont arrêtés à l'intérieur de celles-ci, sans se soucier de l'image qu'ils pouvaient laisser.

Il faut penser aux familles des victimes et des personnes impliquées, qui ne sont pas toujours informées de cet état de chose, qui apprennent par la rue cet événement, avant que la Police ne puisse les aviser. Celles-ci sont souvent mises devant le fait accompli et surtout choquées. Inadmissible. Comment pouvons-nous accepter cela.

J'ai constaté à plusieurs reprises, hors canton, que ce genre de procédure existe peu. Les véhicules impliqués dans un accident, sont automatiquement protégés par une bâche de couverture, en toute discrétion. Et évacués sans délai.

Selon les renseignements obtenus auprès d'autres cantons romands et alémaniques, les différents services de Police exigent automatiquement de la part des dépanneurs la plus grande discrétion. Les véhicules évacués sont recouverts de telle façon à demeurer invisibles.

Dans le respect le plus strict pour les victimes, les familles et autres, nous demandons que le canton édicte une règle de conduite générale pour tous les services de dépannage. Il en va de l'image de notre République et canton du Valais.

## **Conclusion**

Nous demandons que le canton édicte une règle de conduite générale pour tous les services de dépannage.